

Modifié le 23/12/24

La Métropole Rouen Normandie s'engage à créer un environnement favorable à la recherche et à la formation en structurant ses campus, en soutenant la présence d'équipements scientifiques et en accompagnant les stratégies de différenciation et d'excellence des laboratoires de recherche et des établissements d'enseignement supérieur.

### **Objectifs de l'Appel à Projets**

L'appel à projets vise à soutenir diverses initiatives, notamment :

- Le développement d'innovations pédagogiques, de formations dans des champs métropolitains prioritaires, et la promotion de la culture entrepreneuriale étudiante.
- Le renforcement du lien entre le monde académique et le monde économique.
- Le déploiement de programmes de recherche et la réalisation de thèses.
- La création ou l'amélioration de plateformes technologiques, ainsi que leur ouverture aux acteurs économiques.
- La structuration et la dynamisation des campus, la promotion et le rayonnement de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) métropolitain, et l'offre de services innovants pour les acteurs de l'ESR.
- L'organisation de colloques visant à diffuser le savoir universitaire et scientifique.

### **Calendrier de l'appel à projets 2025**

#### **Dispositifs Enseignement Supérieur, Recherche, Plateforme, Campus et vie étudiante**

- Ouverture de l'appel à projets : 01 janvier 2025
- Dépôt des dossiers : du 01 janvier 2025 au 28 février 2025 à 23h
- Décision des instances délibérantes métropolitaines : 30 juin 2025

---

## Dispositif Allocation doctorale

- Ouverture de l'appel à projets : 01 janvier 2025
- Dépôt des dossiers : du 01 janvier 2025 au 28 mars 2025 à 23h
- Décision des instances délibérantes métropolitaines : 30 juin 2025

## Dispositif Manifestation et colloque

- Ouverture de l'appel à projets : 01 janvier 2025
- Dépôt des dossiers : tout au long de l'année, a minima 3 mois avant l'évènement
- Décision des instances délibérantes métropolitaines : au fil de l'eau

## Documentation

- Consulter l'appel à projets ESR 2025 pour les différents volets - AAP ESR 2025 : [Télécharger le document](#)
  - Pour les volets Enseignement Supérieur, Recherche, Allocation doctorale, Campus et vie étudiante : [Règlement d'aide](#)
  - Pour le volet Plateforme technologique : [Règlement d'aide](#)
  - Pour le volet Manifestation et colloque : [Règlement d'aide](#)
- NB : les dispositifs manifestations étudiantes et projets étudiants sont inactifs en 2025.

## Déposer une demande de soutien dans le cadre de l'appel à projets

Table des matières